



DECISION

N°2018-12-15

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Richard RIVAUD (représenté par M. Alain SANSON), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES,

Excusés :

Les Vice-présidents et autres membres du Bureau :

M. Jean-Marc LE RUDULIER.
M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 17

**OBJET : Accord cadre relatif aux prestations de traitement des déchets végétaux et des objets encombrants pour une partie du territoire de Versailles Grand Parc.
Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert.**

Le Bureau, légalement réuni le 20 décembre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I.1, 66, 67 et 68 relatifs aux procédures d'appels d'offres ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 78-I alinéa 4 et 80 relatif aux accords-cadres à bons de commande ;

Vu la délibération n°2017-12-17, en date du 5 décembre 2017 portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 21 ; nature 611 ; fonction 812 ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au titre de sa compétence environnement, a en charge la collecte et le traitement des déchets de son territoire.

L'intercommunalité assure la collecte des déchets par le biais d'un marché de collecte confié à des prestataires privés. Le marché actuel arrive à échéance au 31 octobre 2020.

Versailles Grand Parc souhaite donc lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence permettant d'avoir un nouveau marché opérationnel au 1^{er} novembre 2020.

Compte tenu de sa complexité, celle-ci prendra la forme d'une procédure concurrentielle avec négociations.

Parallèlement au renouvellement du-dit marché de collecte, il a été décidé de lancer, à part, une consultation relative à des prestations de traitement complémentaires, pour certains flux et pour certaines communes. Cela s'explique par la présence, sur le territoire intercommunal, de trois syndicats de traitement des déchets différents, dont certains ne traitent pas l'ensemble des flux de déchets.

Cette consultation ne revêt pas de complexité particulière, elle prendra la forme d'un appel d'offres ouvert.

Les prestations de traitement concernent :

- Les déchets végétaux des communes adhérentes au SIDOMPE et au SYCTOM, ainsi que les déchets végétaux des déchèteries gérées par la communauté d'agglomération et ceux en provenance des centres techniques municipaux de l'ensemble des communes-membres
- Les objets encombrants des communes adhérentes au SIDOMPE

Compte tenu de la nature différente des prestations demandées, il a été décidé d'allotir l'accord-cadre comme suit :

- **Lot 1 : Traitement des déchets végétaux issus de la collecte des communes adhérentes au SYCTOM, au SIDOMPE et en provenance des déchèteries et centres techniques municipaux du territoire.**
- **Lot 2 : Traitement des objets encombrants issus de la collecte des communes adhérentes au SIDOMPE.**

Les lots 1 et 2 seront attribués suivant une procédure d'appel d'offres ouvert.

La durée de l'accord cadre est de 7 ans ferme à compter du 1^{er} novembre 2020.

Cette durée se justifie par le fait que son exécution est liée au marché de collecte et plus précisément à l'élaboration des tournées des camions de collecte jusqu'aux lieux de traitement (ce point engage des investissements amortissables sur une durée supérieure à quatre ans et non détachables du présent marché de traitement).

Les montants estimatifs annuels pour chacun des lots sont les suivants :

- **Lot 1 : 332 000 € HT par an**
- **Lot 2 : 265 000 € HT par an**

La commission d'appel d'offres choisira les titulaires des différents lots sur la base des critères suivants :

Critères et Sous-critères – LOT N°1 – TRAITEMENT DES DECHETS VEGETAUX

VALEUR TECHNIQUE		40%														
Sous critères :	Mode de traitement et valorisation proposée *	50														
	* Calcul des points selon la hiérarchie des modes de traitement déterminée ci-dessous et appliqué aux taux de valorisation indiqués dans l'Acte d'engagement															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de traitement</th> <th>Points valorisés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valorisation organique</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>Valorisation R1</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Valorisation combustible (chaudière, bois, CSR)</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Incinération avec production d'énergie non R1</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Incinération sans production d'énergie</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Enfouissement</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		Mode de traitement	Points valorisés	Valorisation organique	60	Valorisation R1	10	Valorisation combustible (chaudière, bois, CSR)	5	Incinération avec production d'énergie non R1	3	Incinération sans production d'énergie	1	Enfouissement	0
	Mode de traitement		Points valorisés													
	Valorisation organique		60													
Valorisation R1	10															
Valorisation combustible (chaudière, bois, CSR)	5															
Incinération avec production d'énergie non R1	3															
Incinération sans production d'énergie	1															
Enfouissement	0															
Gestion des sites et organisation proposée en lien avec les prestations de collecte	25															
Moyens humains (y compris politique de formation du personnel) et matériels affectés à l'exécution des prestations	10															
Outils et procédés de reporting	15															

COUT		60%
Sous critères :	Prix de la prestation traitement au regard du DQE (dont TGAP)	90
	Prix du transport (au regard du trajet parcouru par route depuis le 6 avenue de Paris 78000 Versailles à raison de 0,30€/t/km)	10

Critères et Sous-critères – LOT N°2 – TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS :

VALEUR TECHNIQUE		40%														
Sous critères :	Mode de traitement et valorisation proposée *	50														
	* Calcul des points selon la hiérarchie des modes de traitement déterminée ci-dessous et appliqué aux taux de valorisation indiqués dans l'Acte d'engagement															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mode de traitement</th> <th>Points valorisés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valorisation organique</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>Valorisation R1</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Valorisation combustible (chaudière, bois, CSR)</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Incinération avec production d'énergie non R1</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Incinération sans production d'énergie</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Enfouissement</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>		Mode de traitement	Points valorisés	Valorisation organique	60	Valorisation R1	10	Valorisation combustible (chaudière, bois, CSR)	5	Incinération avec production d'énergie non R1	3	Incinération sans production d'énergie	1	Enfouissement	0
	Mode de traitement		Points valorisés													
	Valorisation organique		60													
Valorisation R1	10															
Valorisation combustible (chaudière, bois, CSR)	5															
Incinération avec production d'énergie non R1	3															
Incinération sans production d'énergie	1															
Enfouissement	0															
Gestion des sites et organisation proposée en lien avec les prestations de collecte	25															
Moyens humains (y compris politique de formation du personnel) et matériels affectés à l'exécution des prestations	10															
Outils et procédés de reporting	15															

COUT		60%
Sous critères		100 pts
Sous critères	Prix de la prestation traitement au regard du DQE (dont TGAP)	90
	Prix du transport (au regard du trajet parcouru par route depuis le 6 avenue de Paris 78000 Versailles à raison de 0,46€/t/km)	10

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative au traitement des déchets végétaux et des objets encombrants pour une partie du territoire intercommunal ;*
- 2) *d'adopter à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;*
- 3) *de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés à venir et tous les documents s'y rapportant ;*
- 4) *de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés négociés qui pourraient être mis en œuvre en cas de procédure déclarée sans suite ;*
- 5) *que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au budget de la communauté d'agglomération en section de fonctionnement.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 20 décembre 2018.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.